

## Assistance to countries with economies in transition

### Financing Technical Cooperation Activities

Martine-Sophie Fouvez

Item 3 (e)

Geneva, 25 February 2014

L'assistance technique aux États Membres des Nations Unies est un outil essentiel pour la mise en œuvre du programme de travail. Elle repose sur les 4 principes suivants:

- Elle doit être dictée par la demande;
- Axée sur des résultats;
- La priorité est accordée aux pays en transition; et
- Elle doit avoir un lien avec les travaux normatifs de la CEE.

Pour exécuter son programme de travail, la Commission a recours:

- Soit à des services consultatifs et ateliers, séminaires, voyages d'étude et cours de formation pour renforcer les capacités;
- Soit à des projets de coopération technique, à caractère régional, sous-régional et mondial, notamment dans les domaines pour lesquels la CEE dispose d'un mandat et du savoir-faire requis. Ces projets visent souvent des objectifs multimodaux ou multisectoriels

Toutes les activités et missions d'assistance technique sont directement liées au programme de travail de la Division des transports de la CEE.

Dans le cadre des efforts faits par l'ensemble de la Division des transports pour aider les pays à adhérer aux instruments juridiques, l'accent a très largement été mis sur l'adhésion aux quatre principaux accords relatifs aux infrastructures et sur l'application de ces accords. Par conséquent, le développement des infrastructures de transport-mêmes a aussi été favorisé.

Les activités de facilitation des transports et du commerce ont porté principalement sur la facilitation du transit et du franchissement des frontières, notamment par la mise en œuvre de la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières et de la Convention TIR.

Les besoins spécifiques des pays en transition sans littoral et ceux des pays de transit voisins sont satisfaits par le biais de l'assistance technique et des travaux d'analyse, en particulier dans le cadre du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale (SPECA) et de la mise en œuvre du Plan d'action d'Almaty. Parmi les États membres de la CEE, on compte neuf «pays en développement sans littoral». Six d'entre eux participent au Programme SPECA.

Dans une certaine mesure, le Groupe de travail sur les Transports du Programme SPECA peut être considéré comme un outil privilégié pour appeler l'attention des pays d'Asie centrale sur les thèmes qui intéressent l'ensemble de la région, pas seulement sur les projets d'infrastructure et la facilitation du franchissement des frontières, mais aussi sur des sujets plus spécifiques tels que la sécurité de la circulation routière, le transport des marchandises dangereuses ou les statistiques des transports.

Il ne faut toutefois pas négliger certaines menaces qui fragilisent le développement de telles activités: l'assistance technique est rarement spontanée et ne peut être efficace que lorsqu'elle renforce, en s'y référant, les deux autres piliers des travaux de la Division, i.e. le travail réglementaire et l'analyse économique.

Les séminaires, les ateliers, les conférences et les visites sur le terrain requièrent une préparation minutieuse et un financement adéquat qu'il est difficile d'obtenir rapidement. Ces activités étant fonction de la demande, la partie à l'origine de la demande doit d'abord organiser de nombreuses consultations et un important travail de préparation.

C'est pourquoi il serait utile que le Comité exprime son soutien aux activités d'assistance technique menées par la Division, en particulier en faveur des économies en transition et que les pays les plus développés et la Commission Européenne, contribuent financièrement à ces actions et les encadrent.

Nous aimerions aussi connaître les orientations que vous souhaiteriez donner aux travaux de coopération technique, notamment dans le cadre du Programme Spécial pour les Economies d'Asie Centrale et de son Groupe de travail sur les transports.

Je vous remercie de votre attention.